
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

ÉLECTION D'ADJOINT.ES**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, M. Mamadou Dramé, - adjoint.es, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiades, M. Antoine Madelin, M. Stéphane Lamart, M. Christophe Carlier - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Paule Frachon représentée par M. Olivier Guillotin
Mme Elsa Solvignon représentée par Mme Isabelle Dutronc
M. Frédéric Besnier représenté par Mme Marie Leclerc-Bruant
M. Benoît Legoëdec représenté par Mme Annette Perthuis
M. Yann Pirolli représenté par M. Régis Oberhauser
M. Julien Baillergeau représenté par M. Josselin Aubry
M. Richard Doms représenté par Mme Muriel Éthève
Mme Jessie Claude représentée par M. Christophe Carlier
Mme Johana Greco représentée par Mme Émilie Legros

Étaient absent.es :

M. Jean-Jacques Um
M. Cyril Gallon

Madame Rachida Sadane est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-7-2 et L. 2122-10 ;

Vu la délibération n° 2020-03 en date du 4 juillet 2020 fixant à 11 le nombre des adjoint.es, dont un.e adjoint.e chargé.e spécifiquement des quartiers ;

Vu la délibération n° 2020-04 en date du 4 juillet 2020 portant élection des adjoint.es à Madame la Maire ;

Vu la délibération n° 2025-9 de ce jour, portant fixation du nombre des adjoint.es ;

Vu le courrier en date du 3 février 2025, et notifié le 7 février 2025, par lequel Monsieur le Préfet du Val-de-Marne a accepté la démission de Madame Marie Leclerc-Bruant ;

Vu le courrier en date du 3 février 2025, et notifié le 10 février 2025, par lequel Monsieur le Préfet du Val-de-Marne a accepté la démission de Monsieur Kaddour Métir ;

Vu le courrier en date du 3 février 2025, et notifié le 8 février 2025, par lequel Monsieur le Préfet du Val-de-Marne a accepté la démission de Madame Elsa Solvignon ;

Vu le courrier en date du 3 février 2025, et notifié le 8 février 2025 par lequel Monsieur le Préfet du Val-de-Marne a accepté la démission de Monsieur Frédéric Besnier ;

Considérant que par délibération n° 2020-03 en date du 4 juillet 2020, le Conseil municipal a fixé à 11 le nombre des adjoint.es, dont un.e adjoint.e chargé.e spécifiquement des quartiers ;

Par délibération n° 2020-4 en date du 4 juillet 2020, le Conseil municipal a procédé à l'élection des onze adjoint.es à Madame la Maire, parmi lesquelles :

- Madame Marie Leclerc-Bruant, élue en qualité de deuxième adjointe ;
- Monsieur Kaddour Métir, élu en qualité de troisième adjoint ;
- Madame Elsa Solvignon, élue en qualité de dixième adjointe ;
- Monsieur Frédéric Besnier, élu en qualité de onzième adjoint, chargé spécifiquement des conseils de quartiers ;

Considérant que Madame Marie Leclerc-Bruant, Monsieur Kaddour Métir, Madame Elsa Solvignon et Monsieur Frédéric Besnier ont démissionné de leur poste d'adjoint.es, tout en conservant leur mandat de conseiller.ères municipaux.ales ;

Considérant que, par délibération de ce jour, le Conseil municipal a décidé de fixer à 10 le nombre des adjoint.es et à 2 le nombre des adjoint.es de quartiers ;

Considérant que, dans ces conditions, il convient de procéder à l'élection des 5 postes d'adjoint.es vacants ;

Considérant que le Conseil municipal peut décider que les adjoint.es ainsi élu.es occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les adjoint.es démissionnaires ;

Considérant que les listes présentées doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Considérant que l'élection doit avoir lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue et à bulletin secret ;

Considérant que l'élection a lieu à la majorité absolue pour les deux premiers tours, puis à la majorité relative s'il est nécessaire d'organiser un troisième tour ;

Vu l'avis de la commission « Ressources, économie sociale et solidaire » ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Le Conseil municipal,

Article 2 - Décide que les adjoint.es à élire prendront rang, dans l'ordre du tableau, à la même place que les adjoint.es démissionnaires.

Article 3 – Procède à l'élection, à scrutin secret, des adjoint.es :

Sont candidats :

Liste présentée par Mme Brigitte Gautier-Tironneau :

- Mme Brigitte Gautier-Tironneau
- M. Michel Souillac
- Mme Émilie Legros
- M. Olivier Guillotin
- Mme Estelle Leysse

Premier tour de scrutin

Nombre de votant.es	33
Bulletins blancs	14
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

A obtenu :

- Liste présentée par Mme Brigitte Gautier-Tirronneau 19 voix

Sont élu.es en qualité d'adjoint.es :

- Deuxième adjointe : Mme Brigitte Gautier-Tirronneau
- Troisième adjoint : M. Michel Souillac
- Dixième adjointe : Mme Émilie Legros
- Onzième adjoint : M. Olivier Guillotin
- Douzième adjointe : Mme Estelle Leysse

Pour extrait conforme :
La Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20250401-2025-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025

Marie CHAVANON